RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01556
Numéro SIREN : 391 027 620
Nom ou dénomination : ABMI GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 21369

"ABMI GROUPE"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 532 862,12 €
Siège Social : Immeuble Espace vauban – 33-37, Boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT
R.C.S. VERSAILLES B 391 027 620

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mille seize,

Le quinze janvier,

A onze heures trente,

Les associés de la Société "ABMI GROUPE", Société par actions simplifiée au capital de 1 532 862,12 €, divisé en 95 268 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social à GUYANCOURT (78280) – Immeuble Espace Vauban – 33/37, Boulevard Vauban.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 95 268 actions sur les 95 268 actions ayant le droit de vote.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des Actions, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre ARBOUIN, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CHATRON, Président.

Monsieur Dominique BAUJARD accepte les fonctions de Secrétaire.



Greffe du tribunal de commerce de Versailles : dépôt N°21369 en date du 29/05/2018

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Constatation du décès d'un Co-Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination de son remplaçant,**
- **Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux comptes suppléant,**
- **Constatation du départ en retraite d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant et nomination de son remplaçant,**
- **Questions diverses.**
- **Pouvoirs,**

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du décès de Monsieur Jacques LEFEVRE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, décide de nommer en son remplacement Monsieur Jacques DAVID, actuel Co-Commissaire aux Comptes suppléant, né le 06 juillet 1951 à CLAMART (92), demeurant 29, rue de l'Adjudant-Chef Dericbourg- 94550 CHEVILLY-LARUE, qui nous a déjà donné son accord de principe, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de la nomination de Monsieur Jacques DAVID en qualité de nouveau Co-Commissaire aux Comptes titulaire, l'Assemblée Générale, décide de procéder en son remplacement à la nomination d'un nouveau Co-commissaire aux Comptes Suppléant la Société Michaël FONTAINE & ASSOCIES.
La Société Michaël FONTAINE & ASSOCIES, située au 5, rue de Messine – 75008 PARIS, nous a déjà donné son accord de principe, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre BRUNEL, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer en son remplacement Monsieur Gilles LANGE, demeurant 4, rue Mont Grave- 91810 VERT LE GRAND, qui nous a déjà donné son accord de principe, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire de séance.

Fait à GUYANCOURT
Le 15 janvier 2016

Le Président
Monsieur Philippe CHATRON



Le Secrétaire
Monsieur Dominique BAUJARD

